

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2008 à 19 H 30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BERNARD Thierry, BERNERON Marcel, BLANCHARD Gérard, BROUILLARD Patrick, CAILLAUD Roland, CELADON Jean-Jacques, CHAMPIGNY Daniel, CHANTEGUET Jean-Paul, CHEZEAUX Jean-Louis, CRUNELLE Fabienne, DEJOLLAT Daniel, DENIS Christian, DENYS Serge, DUMAS Robert, DUPIN Françoise, DUPUY Olivier, FAURE Josette, GARNIER Marie-Paule, GUERIN Philippe, HERVO Dominique, HUBART Jean-Marc, JULIEN Lucien, LALOGÉ Eric, LAMAMY Jean-Marie, LHERONDEL Rose, LIAUDOIS Michel, MARCILLY Nicole, MATHE Monique, MATHE Isabelle, MERIOT Claude, MOINEREAU Marie-Thérèse, MORIZET Pierre, PASQUER Alain, PELLERIN Dominique, PERROT Olivier, PICCOLO Jean, PINSARD Antony, PLANTUREUX Guy, RENAUD Eliane, ROLLET Didier, STERVINOUE Frédéric, TISSIER Jacques, VACHAUD Edith.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2007

Les comptes de gestion 2007 sont votés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Les comptes administratifs 2007 sont votés à l'unanimité

VOTE DES TAUX 2008 et BUDGET 2008

Après son intervention sur le Débat d'Orientation Budgétaire, le Président rappelle toutes les actions menées par la collectivité sans véritable fiscalité. Il rappelle également que depuis Novembre 2003, il indique qu'il sera nécessaire de se doter d'une véritable fiscalité. Les prévisions faites permettaient d'aller à la fin du mandat c'est-à-dire en mars 2007. Il a été possible de continuer une année supplémentaire soit jusqu'à début 2008 sans augmentation mais au-delà ce n'est plus possible.

Il indique les taux qui pourraient être ceux de la collectivité en précisant toutefois que le calcul définitif est fait par le service de la Fiscalité Directe Locale.

Il fait référence à d'autres collectivités avec les mêmes compétences ou presque et qui ont des taux supérieurs.

Les taux votés par les élus et qui seront ajustés par le service de la Fiscalité Directe Locale en fonction du niveau de recettes attendu sont :

Taxe d'Habitation : 6,26 %	Foncier Bâti : 9,68 %	Foncier Non Bâti : 19,56
Taxe Professionnelle : 8,19 %	Taxe Enlèvement Ordures Ménagères : 12,40 %	

Monsieur Roland CAILLAUD, Maire de Pouligny-Saint-Pierre, précise que cette augmentation n'est pas « choquante » compte-tenu de ce qui a été réalisé et à condition que soit privilégié l'économie.

Le président s'engage à tout faire pour aller en ce sens, l'économie guidant tout le reste.

Monsieur Philippe GUERIN, Maire de St-Civran et Monsieur Didier ROLLET, Maire de Luzeret trouvent que l'augmentation est trop importante.

Vote des taux et du budget 2008

Présents : 26 Votants 26

Pour : 24 Contre : 2 (Monsieur Philippe GUERIN et Monsieur Didier ROLLET) Abstention : 0.

APPROBATION DU TABLEAU DES POSTES DU PERSONNEL

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le tableau des postes du personnel (joint à la note préparatoire). Il approuve le changement d'intitulé de l'indemnité de l'Ingénieur.

ACTIONS ECONOMIQUES

Le Conseil Communautaire approuve les plans de financement de futures actions économiques : Clinique vétérinaire à Tournon-St-Martin, Garage Fast Car à Rivarennes, Atelier IDEE à Rivarennes.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire valide

- la cotisation de 40 € annuels à l'association des Moulins ;
- la participation de la collectivité de 7,50 € par journée présence des enfants du territoire communautaire dans les centres de loisirs

et décide de solliciter une Dotation Globale d'Équipement 2008 sur le surplus de l'école de Nuret-le-Ferron et sur la cantine de Vigoux.